

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 454

**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191233

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Réhabilitation et extension du centre d'animation pour tous sur le parc de Montaud au 18-20, rue Benoît Frachon – Permis de Construire – Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** Notre engagement, un service public de qualité  
**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 454  
 Dossier : 191233

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Réhabilitation et extension du centre d'animation pour tous sur le parc de Montaud au 18-20, rue Benoît Frachon – Permis de Construire – Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne a décidé de repenser le maillage de ses structures socio-culturelles pour répondre à l'évolution des quartiers et des besoins des habitants. Un état des lieux des besoins et opportunités a été réalisé en 2018, suite notamment à la fermeture de la Maison de Quartier de Côte Chaude.

Afin de répondre à ces problématiques, la Ville de Saint-Etienne envisage la réhabilitation lourde et l'agrandissement du Centre d'animation du parc de Montaud, qui héberge le Comité d'animation pour tous sur le parc de Montaud depuis sa construction en 1991.

En application du Code de l'Urbanisme, notamment des articles L421-1, R423-1 et suivants, la réhabilitation et l'extension du centre d'animation doit, au préalable, faire l'objet d'une autorisation d'occupation des sols (demande de permis de construire).

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2122-22, le Conseil Municipal doit approuver et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer les demandes relatives au droit d'occupation des sols (notamment permis de construire) concernant les propriétés communales.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de réaliser les travaux et suite aux études menées par la Direction des Achats de l'Immobilier et Services, il est nécessaire, en application des articles énoncés ci-avant, de déposer une demande de permis de construire en Mairie de Saint Etienne.

□ **Contenu :**

Ce projet consiste en la réhabilitation et diverses extensions du bâtiment. Il comprend trois salles d'activités de diverses tailles, une salle d'activité/réfectoire, un espace de réchauffé des repas, des locaux de stockage, des sanitaires, les bureaux et espaces dévolus au personnel de la structure.

Cet équipement, de structure béton, conserve les structures du rez-de-chaussée (RDC) existant, l'ensemble des élévations au dessus du RDC sont déconstruites. Le projet s'étend majoritairement côté parc, en façade Est pour les bureaux des animateurs et en façade Ouest pour la salle d'activité-réfectoire. Une extension côté rue est consacrée à la plus grande salle d'activité.

La Surface De Plancher (SDP) passe de 340,7 m<sup>2</sup> à 436,9 m<sup>2</sup> après travaux (soit 28% d'augmentation). La surface dans l'ouvrage totale est de 481,70 m<sup>2</sup>.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à présenter une demande de permis de construire pour la réhabilitation lourde et extension du centre d'animation telle que présentée ci-dessus.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<p><b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b></p> <p><b>Siham LABICH</b></p>